

CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

DELIBERATION n° 2022/06/21-04-CA

Le **Conseil d'administration**, en sa séance du 21 juin 2022, sous la présidence d'Eric BERTON, Président,

Vu le Code de l'éducation et notamment son article D. 714-21

Vu le Code de la santé publique et notamment ses articles L. 6323-1 et D. 6323-1 et suivants,

Vu les Statuts d'Aix-Marseille Université modifiés,

Vu l'avis du Comité technique du 9 juin 2022,

Considérant qu'Aix-Marseille Université dispose actuellement d'un service de prévention de la santé destiné aux étudiants, le SIUMPPS, dont la mission est « *d'assurer le suivi sanitaire des étudiants et de développer des actions de prévention et d'éducation à la santé* » ;

Considérant qu'en 2017, l'Université a mis en place « RESAMU », un réseau de médecins libéraux partenaires permettant aux étudiants d'accéder aux soins de santé, sur la base des tarifs de consultation de secteur 1 ;

Considérant que dans le cadre de son programme d'amélioration de la qualité de vie des étudiants, des personnels et de la vie de campus, la nouvelle gouvernance de l'Université a souhaité s'investir davantage dans le domaine de la santé ;

DECIDE :

OBJET : Projet de création d'un centre de santé AMU

Le Conseil d'administration approuve le projet de création d'un centre de santé tel qu'annexé à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Membres en exercice : 36

Quorum : 18

Présents et représentés : 30

Fait à Marseille le 21 juin 2022,

Eric BERTON,
Président d'Aix-Marseille Université



**Annexe à la délibération n°2022/06/21-04-CA approuvée lors du conseil
d'administration du 21 juin 2022**

SIUMPPS – PRINCIPE DE CREATION D'UN CENTRE DE SANTE

Comité Technique du 9 juin 2022

Conseil d'Administration du 21 juin 2022

1. Présentation du contexte

I- Cadre général

L'université dispose actuellement d'un service de prévention de la santé pour les étudiants, le SIUMPPS, dont la mission est « *d'assurer le suivi sanitaire des étudiants et de développer des actions de prévention et d'éducation à la santé* ». Le SIUMPPS est implanté sur chacun des 5 grands campus de l'université. Il compte, pour assurer sa mission, des personnels administratifs et techniques, des médecins, des infirmières, des psychologues.

Au niveau national, l'observatoire de la vie étudiante (OVE), a réalisé et publié en 2018 un rapport concernant les repères sur la santé des étudiantes et des étudiants (18 875 étudiants avaient été interrogés). Parmi les résultats emblématiques de cette enquête et caractéristiques de la santé des étudiantes et étudiants :

- Les étudiants ont globalement une perception plutôt positive de leur état de santé : 73 % considèrent que, durant les quatre semaines précédant l'enquête, leur santé était bonne ou très bonne ; 5 % évaluent leur santé comme étant mauvaise ou très mauvaise. Pour autant, ce jugement n'est pas uniforme au sein de la population étudiante. Les étudiants s'estiment plus souvent en bonne ou très bonne santé que les étudiantes (80 % contre 68 %), qui, elles, considèrent davantage avoir une santé moyenne (26 % contre 15 %) ;

- La majorité des étudiants ont consulté un médecin généraliste il y a moins d'un an (83 %). Cependant les étudiants âgés de plus de 25 ans, celles et ceux inscrits en santé, et de nationalité étrangère consultent moins souvent : 13 % des plus de 25 ans, 14 % des étudiants en santé et 17 % des étudiants étrangers n'ont pas consulté de généraliste depuis au moins deux ans ;

- Près d'un tiers de la population étudiante déclare avoir renoncé à des soins ou des examens médicaux pour des raisons financières au cours des 12 mois précédant l'enquête. Quel que soit le type de soins ou examens, les étudiantes y renoncent plus souvent que les étudiants, de même que les étudiants ayant quitté le domicile parental.

Dans ce contexte général et soucieuse de la santé de ses étudiantes et étudiants, AMU a dès le printemps 2017 mis en place RESAMU, réseau de médecins libéraux partenaires permettant aux étudiantes et étudiants d'accéder aux soins de santé, sur la base des tarifs de consultation de secteur 1.

Dans le cadre de son programme d'amélioration de la QVT des étudiants et personnels et de la vie de campus, la nouvelle gouvernance a souhaité s'investir et impliquer encore davantage l'établissement dans le bien-être des étudiants. Sur le volet de la santé, la création d'un centre de santé incarne cette volonté et vient apporter de nouvelles réponses concrètes aux besoins et attentes des étudiants dans ce domaine.

II- Le projet de création d'un centre de santé

Mettre un descriptif du fonctionnement et des services délivrés dans le cadre de cette création (avec notamment le lieu, les horaires etc.)

Les professionnels qui participeront à ce projet seront des médecins généralistes, un psychiatre, des infirmières, une psychologue, des personnels administratifs (secrétariat médical, gestion administrative). Le centre proposera des consultations de médecine générale, de gynécologie, des consultations de psychiatrie et de psychologie, des consultations infirmières pour différents soins infirmiers.

Le centre de santé sera ouvert du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h. L'ouverture sera continue. Ces horaires d'ouverture correspondent à la présence des étudiants et de personnels sur les campus de l'université.

Des créneaux de consultation sans rendez-vous seront prévus pour accueillir des étudiants ou des personnels ayant besoin de soins non programmés. En dehors des heures et jours d'ouvertures, les usagers seront orientés vers les services de soins du territoire et plus particulièrement vers le CHU.

Des réunions d'équipe impliqueront médecins, infirmières, psychologue, psychiatre et personnels administratifs. Nous programmerons : des réunions de service hebdomadaire (30 minutes) avec tout le personnel de santé pour favoriser les échanges sur les protocoles de prise en charge générale ou spécifique des étudiants, des réunions de concertation de l'équipe pluri-professionnelle, dont la périodicité est à définir, permettant le partage d'informations des professionnels concernés par un même patient, pour une meilleure coordination de ses prises en charge, qu'elles soient internes ou externes au SSE, des réunions pluri-professionnelles avec d'autres services de l'université pouvant impliquer médecin, Bureau de la Vie Étudiante-Mission Handicap et scolarité et des réunions avec des services extérieurs à l'université : CROUS, MDPH ...

Les visites de prévention, au moins une dans les 3 premières années du cursus universitaire seront faites par les IDE, avec recours au médecin en cas de nécessité. Les visites d'aménagement seront réalisées par le médecin pour contribuer au dispositif d'accompagnement et d'inclusion des étudiants en situation de handicap dans l'établissement. Nos médecins sont agréés par la MDPH 13. Des consultations pour les étudiants internationaux avec un dépistage du risque de tuberculose en partenariat avec le CLAT (Centre de Lutte Anti-Tuberculeuse) seront faites. Nous proposerons des consultations de prévention spécialisées : vaccination, dépistage par TROD (Test Rapide d'Orientation Diagnostic) en partenariat avec le CEGIDD (Centres Gratuits d'Information, de Dépistage et de Diagnostic) et le CRIPS (Centre Régional d'Information et de Promotion de la Santé sexuelle), évaluation et orientation des troubles psychologiques, nutrition/diététique. Des actions de prévention en santé mentale seront aussi proposées. La prévention sur les troubles anxieux ou anxio-dépressifs, qui paraissent très présents chez beaucoup d'étudiants qui

consultent et notamment les crises d'angoisses, la détection précoce des affections psychiatriques, la crise suicidaire, par une détection et une prise en charge précoces, par les membres de l'équipe pluri-professionnelle et les ERS (Étudiants Relais Santé). Des actions concernant les addictions avec ou sans substance (paris sportifs et addictions au sexe) seront proposées avec mise en relation avec les CSAPA, les associations et les consultations en addictologie ; les comportements à risques tels que l'alcoolisation massive et la prise de substances psychoactives au cours des soirées étudiantes, les relations sexuelles à risques. Un bilan et conseils en hygiène bucco-dentaires lien avec l'école de médecine dentaire sera aussi proposé. Des journées de prévention seront organisées : Mois sans tabac (Aide au sevrage tabagique), Journée nationale de l'audition (sensibilisation et dépistage des troubles de l'audition), Semaine de dépistage des IST à l'occasion de la journée mondiale de lutte contre le sida, semaine de sensibilisation à la contraception à l'occasion de la Saint-Valentin.

Nous continuerons à développer des partenariats : Résamu (réseau de médecin généraliste libéraux), le CROUS (Assistants sociales, psychologues, logement, restauration ...), le CEGIDD (Centres Gratuits d'Information, de Dépistage et de Diagnostic), le CRIPS (Centre Régional d'Information et de Promotion de la Santé sexuelle), la MDPH (Maison Départementale pour les Personnes Handicapées), la CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie). Nous mettrons aussi en place de nouvelle convention : développement d'un réseau en santé mentale, avec des centres d'imagerie, des laboratoires de biologie, convention avec des psychologues libérales (dans le cadre du dispositif santé psy étudiants), convention Aspie Friendly.

La télémedecine et les téléconsultations en psychiatrie et psychologie seront développées dans un second temps et pourront être proposées sur les sites distants de l'université (Gap, Digne les Bains, Arles, La Ciotat, Salon de Provence, Aubagne).

Basé sur le campus Saint Charles, le centre de santé aura vocation, une fois son fonctionnement courant éprouvé et stabilisé, à développer ses activités sur les autres sites de l'université, et en premier lieu sur le campus d'Aix-Schuman
